



Changement anticipé du Bureau d'une association

Par Suzanne

Bonjour

Je suis actuellement Présidente d'une association et nous aimerions que l'actuel vice président puisse prendre mon mandat car il est plus disponible. Par ailleurs, nous aimerions faire entrer un nouveau membre au sein du Bureau. La difficulté est que les statuts ne prévoient pas ce genre de cas et disent simplement que la durée du mandat est de 2 ans. Nous avons été élus il y a 1 an seulement, est-ce possible de faire une élection en AG en cours de mandat?

Merci par avance pour votre aide

Cordialement

Par janus2

Je suis actuellement Présidente d'une association et nous aimerions que l'actuel vice président puisse prendre mon mandat car il est plus disponible.

Bonjour,

Aucun problème, il vous suffit de démissionner de votre poste et vous serez remplacé par le vice-président, il est là pour ça !

Par ailleurs, nous aimerions faire entrer un nouveau membre au sein du Bureau.

Ce membre est-il déjà élu au conseil d'administration ?

Par suzanne

Merci beaucoup pour votre réponse.

L'un des nouveaux membres est actuellement membre du CA donc a priori cela ne pose pas de problème? Un autre membre voudrait aussi intégrer le Bureau et n'est actuellement pas membre du CA.

Faut-il également que le Vice Président démissionne de son poste pour prendre le mandat de Président? Y a-t-il une procédure spécifique ou un simple PV d'AG suffit à acter le fait qu'il prend la présidence?

Merci beaucoup